

REUNION DU SYNDICAT DU CANAL DE VENTAVON SAINT-TROPEZ
Séance du 16 janvier 2019

L'An deux mille dix-neuf le seize janvier, le syndicat de l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez s'est réuni sous la présidence de M. POINCELET Daniel.

Etaient présents : LIEUTIER Rémy, NAL Jean-Noël, ROBERT Daniel, TROJA Christian, BARDONNENCHE Gérard, GALLO Christian, VALENTINI Bruno, CHRISTOPHE Joël (syndic suppléant)

Etaient absents : MAUREL Jacques, BORELY David, ISNARD René, GARCIN Christian

Assistaient également à la réunion : De TRUCHIS Vincent (Directeur), DUSSERRE Pascal (Technicien), MESADO Cécile (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT

Ouverture de la séance à 9h50

La séance est enregistrée, le fichier est consultable sur demande.

1. Consultation KSB – Proposition d'un avenant au marché

M. de TRUCHIS présente l'avenant. Des prix nouveaux sont ajoutés au marché ainsi qu'une pompe supplémentaire pour la station de pompage Mississippi. Des prix sont également à la baisse. L'avenant comporte une incidence financière de 25 679 € HT. Les tranches conditionnelles 1 et 2 ne seront pas mises en œuvre.

Mise au vote de l'avenant : adopté à l'unanimité des membres présents

2. Courrier adressé au SIVU de la Motte du Caire

Un courrier a été adressé au SIVU fin août pour récupérer le transformateur qui lui avait été prêté pour proposer un achat pour 4 000 €. Le SIVU a donné son accord. Un titre de 4 000 € est à émettre à son encontre.

M. de TRUCHIS expose que le canal de Gap va changer deux transformateurs qui pourraient être vendus au canal de Ventavon Saint Tropez. M. NAL propose de faire un stock commun de matériel technique avec le canal de Gap. M. de TRUCHIS répond que cela nécessite de définir les modalités, le régime juridique et les règles d'utilisation d'un tel stock.

3. Consultation visant à obtenir un avis sur les projets G2 et G5 conduits par Alpes Ingé sur la réserve des Poux

M. de TRUCHIS évoque la consultation lancée mi-novembre 2018. 2 offres ont été reçues : ANTEA Group pour 10 540 € HT, ARTELIA pour 14 000 € HT. L'offre d'ANTEA Group obtient le plus de points, il est proposé aux syndicats de retenir cette offre.

Mise au vote de la proposition : adoptée à l'unanimité des membres présents

Concernant le remplissage du barrage, un recours contre le préfet du 04 a été déposé. Une rencontre s'est tenue en décembre sur site.

4. Bâtiment des Prayaous – Problèmes rencontrés avec l'entreprise BORE

Les travaux qui devaient être terminés en septembre 2018 n'ont pas débutés à ce jour. Les études d'exécution n'ont pas été produites malgré les relances.

5. Station de pompage des Prayaous – Problèmes rencontrés avec la société GAUDY

Les moteurs chauffent, la télésurveillance n'a pas été mise en place et une vanne d'isolation se disloque. Des échanges sont intervenus avec GAUDY pour régulariser les désordres avant la saison d'irrigation 2019.

(M. BORELY rejoint la séance)

6. Point sur le personnel

M. de TRUCHIS explique la demande auprès de P. DUSSERRE de réorganiser les secteurs au sein du périmètre en prenant en compte le secteur Saint Tropez.

M. DUSSERRE expose que le personnel a demandé à être reçu par le syndicat sur l'élargissement des secteurs car cela représente une surcharge de travail qui pourrait nuire à la bonne qualité du travail de l'équipe sur l'ensemble du périmètre. Il rappelle que la gestion horaire est à flux tendus avec 5 personnes avec les actuels secteurs. S'il en manque un, cela se répercute sur les 4 autres et le travail s'en ressent.

M. DUSSERRE explique que malgré le caractère neuf du secteur Saint Tropez une station de pompage nécessite une surveillance quotidienne.

M. LIEUTIER explique que les gardes ne sont pas favorables à gérer ce nouveau secteur sans aide supplémentaire.

M. de TRUCHIS indique que le périmètre Saint Tropez fait environ 200 hectares, que le niveau d'eau de la réserve des Poux est contrôlable depuis la station de pompage et que les pompes de la station sont en cours de réparation.

M. DUSSERRE rectifie la surface : environ 490 hectares.

M. GALLO demande combien d'hectares gèrent un garde en moyenne. M. DUSSERRE présente le tableau de notation des secteurs et explique l'hétérogénéité des secteurs.

Mme MESADO présente le cadre d'emploi applicable aux agents du canal de Ventavon Saint Tropez.

7. Le personnel de terrain est reçu par le syndicat

MM. NENNA Jean-Mathieu, VESIAN Jean-Luc, TAVANT Gilles, ROBERT Claude, TRUPHEME Nicolas, RICHAUD Daniel rejoignent la séance.

L'enregistrement audio est arrêté.

M. VESIAN Jean-Luc explique que les gardes sont contre la nouvelle répartition des secteurs. Ils souhaitent une embauche supplémentaire pour faire face à l'intégration du secteur Saint Tropez.

M. NENNA Jean-Mathieu rappelle que les programmes horaires sont toujours dépassés. En agrandissant les secteurs, deux choses sont prévisibles : l'augmentation des horaires réalisées par les gardes ou la diminution du travail effectué.

M. POINCELET demande si un certain nombre de travaux pourraient être conduits par les entreprises plutôt que par le personnel. M. NENNA Jean-Mathieu confirme que les entreprises pourraient intervenir plus, mais elles seront moins rapides. Les gardes eux réparent généralement dans la journée quand un problème survient.

M. TAVANT Gilles expose qu'il peut se produire un effet cascade : le personnel étant occupé sur le secteur Saint Tropez, il ne peut intervenir sur des secteurs qui connaissent des pannes ou des interventions urgentes.

M. TROJA indique qu'il est pour l'embauche d'un garde supplémentaire.

M. ROBERT Claude explique que des priorités devront être mises si le volume de travail augmente trop.

M. NAL est surpris de la tension entre personnel et direction. Il indique que l'ASA traverse une situation financière difficile et que l'embauche d'un garde supplémentaire n'est pas possible.

M. ROBERT demande si des travaux actuellement confiés à des entreprises pourraient être pris en charge par les gardes pour « rentabiliser » une nouvelle embauche. M. DUSSERE énumère un certain nombre de travaux qui pourraient être repris en régie.

M. POINCELET évoque les problèmes liés à EDF et à la réserve des Poux qui rendent la situation financière de l'ASA incertaine.

M. LIEUTIER demande si un mi-temps est mis en place sur Saint Tropez, les autres postes se débouillent ils du reste du périmètre ? Oui, les secteurs n'étant pas modifiés. Un plein temps permet un coup de pouce en cas de surcharge de travail et d'enlever des travaux actuellement confiés aux entreprises.

M. DE TRUCHIS intervient pour rappeler que le quota de 1 587 heures ne doit pas être dépassé.

M. VESIAN Jean-Luc rappelle qu'un véhicule 4x4 a été demandé par les gardes notamment pour accéder aux réservoirs, alors qu'en l'occurrence 2 Partner ont été reçus.

MM. NENNA Jean-Mathieu, VESIAN Jean-Luc, TAVANT Gilles, ROBERT Claude, TRUPHEME Nicolas, RICHAUD Daniel quittent la séance.

M. GALLO expose que, sur le secteur Saint Tropez, l'ASA n'a pas de visibilité et il semble peu fiable d'embaucher quelqu'un.

M. DUSSERE rappelle que les gardes ne sont en congés qu'une semaine en été, qu'il y a actuellement 2 soudeurs dans l'équipe dont Gilles TAVANT qui part à la retraite prochainement. Il expose qu'une compétence soudure est indispensable pour l'ASA.

MM. VALENTINI et BARDONNENCHE estiment qu'un plein temps est plus pertinent qu'un mi-temps, il sera difficile de trouver quelqu'un à mi-temps.

M. CHRISTOPHE expose qu'avec les départs à anticiper il conviendrait de recruter des jeunes pour former un personnel compétent. M. de TRUCHIS répond que le renouvellement du personnel est géré.

M. de TRUCHIS rappelle que le personnel d'exploitation est compétent dans l'hydraulique, les autres travaux sont accessoires. De plus, nous n'avons pas les process pour conduire des travaux en interne, en termes de responsabilité il semble problématique de confier certains travaux au personnel de l'ASA.

M. DUSSERRE expose que la tension est réelle et que les gardes n'ont pas l'impression d'être entendus. Le problème du secteur Saint Tropez est la goutte qui a fait déborder le vase.

M. de TRUCHIS rappelle que la consultation sur l'acquisition des tablettes peut résoudre un certain nombre de problèmes. M. NAL explique qu'il y a apparemment un problème humain, relationnel qui est évident et qui ne sera pas résolu avec un demi-poste de garde supplémentaire.

M. DUSSERRE explique que la répartition nouvelle est de supprimer les tâches accessoires des 3 secteurs du bas, les 2 secteurs du haut ne sont pas modifiés.

Il est avancé d'appliquer la répartition proposée par M. DUSSERRE, de faire une réunion pour expliquer ce qui a été décidé aux gardes et faire le point dans un an.

M. LIEUTIER évoque un problème relationnel et un défaut d'explication qui peuvent être à l'origine des tensions entre le personnel et la direction.

La séance est levée à 12h45

Le Président,

Daniel POINCELET